

COMMUNE LAVERNOSE-LACASSE
DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 18
Date de la convocation : 11/09/2023

Objet : Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T

Numéro : V-2023/51

SEANCE du 11 juillet 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le dix-huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, BONNEMAISON Chantal, LAMANDE Laurent, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BONNAC Patrick, LECOMTE Nathalie, LEROUX Jean-François, SENTENAC Chrystèle, GUELIN Carole, DE PUYMAURIN Thierry

Pouvoirs : BASCANS Pascale pouvoir à ZARADER Karine, FEUILLERAT Patrick pouvoir à DESPLAS Janine, TORRES Sébastien pouvoir à DELSOL Alain

Absents excusés : SENTENAC Patrick, DOTTO Christian, LEBLOND Alain, PAROLIN Vanessa, BIZET Cécile

Monsieur MASCRE Gérard élu secrétaire de séance.

Décision n°2023-12 du 17 juillet 2023

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat de mobilier et d'équipement informatique suite à l'ouverture d'une classe d'élémentaire pour des devis d'un montant de 9783.94 € HT soit 11 740.72 € TTC.

Décision n°2023-13 du 14 septembre 2023

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de deux climatiseurs à la restauration scolaire pour un devis d'un montant de 14 395 € HT soit 17 274 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions citées, prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifiée exécutoire par le Maire de Lavernose-Lacasse compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le et de la publication le

A LAVERNOSE LACASSE LE 18/09/2023

Le Maire, Alain DELSOL



REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023

Application agréée E-legalite.com